

2016-02-30

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **1er février 2016**, à 20 heures à la salle municipale, située au 379 route de l'église, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Monsieur Ghislain Jeffrey
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #3 - Madame Sylvie Tremblay
Siège #4 - Madame Roxane Martine Coutu
Siège #5 - Madame Line Morin
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Castonguay.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2016-02-31

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 12 janvier 2016

4 - LÉGISLATION

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de janvier 2016

5.2 - Approbation des comptes de février 2016

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

6.2 - Demande de collaboration à la sensibilisation des communautés riveraines à la présence de plantes rares sur les rives du Saint-Laurent

- 6.3 - Problématique de couverture du réseau sans fil dans la circonscription de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup
- 7 - DOSSIER DE LA MRC
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie
 - 8.2 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey
 - 8.3 - Acceptation du rapport annuel 2015 en sécurité incendie
 - 8.4 - Acceptation de la proposition d'entente sur les services incendie de la MRC de L'Islet
- 9 - RÉSEAU ROUTIER
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
 - 9.2 - Acceptation des travaux de voirie - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local
 - 9.3 - Nomination d'un auditeur pour la reddition de comptes du Ministère des Transports du Québec
- 10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 - Point d'information - Madame Line Morin
 - 10.2 - Nomination d'un auditeur pour la reddition de comptes de Recyc-Québec
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 11.1 - Point d'information - Madame Line Morin
- 12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Line Morin
- 13 - FAMILLE ET LOISIRS
 - 13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu
- 14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME
 - 14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay
- 15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES
- 16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
 - 16.2 - Acceptation de la demande de dérogation mineure de la Ferme Pellerat Inc.
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - VARIA
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-02-32

3.1 - Séance ordinaire du 12 janvier 2016

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2016-02-33

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de janvier 2016

Il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de janvier 2016 pour un montant de 55 601,45 \$.

Adopté à l'unanimité.

2016-02-34

5.2 - Approbation des comptes de février 2016

Il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de février 2016 pour un montant de 41 609,99 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

2016-02-35

6.2 - Demande de collaboration à la sensibilisation des communautés riveraines à la présence de plantes rares sur les rives du Saint-Laurent

ATTENDU QUE la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) sollicite la collaboration de la municipalité dans ses démarches de sensibilisation des communautés riveraines à la présence de plantes rares sur les rives du St-Laurent;

ATTENDU QUE la collaboration souhaitée consiste en une prise en charge par la Municipalité de l'impression et de la distribution d'une lettre aux propriétaires riverains du Fleuve St-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'appuyer la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) dans ses démarches de sensibilisation des communautés riveraines à la présence de plantes rares sur les rives du Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

2016-02-36

6.3 - Problématique de couverture du réseau sans fil dans la circonscription de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT QUE la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de MLKRDL est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années,

CONSIDÉRANT QUE la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire,

CONSIDÉRANT QUE les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens,

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient,

CONSIDÉRANT QUE des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens,

CONSIDÉRANT QU'une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations soit aux clients des diverses entreprises de service,

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liées par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional,

CONSIDÉRANT QUE le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres,

CONSIDÉRANT QUE toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit entreprendre les actions nécessaires pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès de autorités concernées,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité :

De demander au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique,

De demander au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne, tout l'Est du Québec,

De demander au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription,

De demander rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture,

De demander qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme,

Que la présente résolution soit adoptée et envoyée au député fédéral de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-loup, M. Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes M. Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association

canadienne des télécommunications sans fil M. Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay

Monsieur le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie

Monsieur Grenier étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

8.2 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey

Rien à signaler.

2016-02-37

8.3 - Acceptation du rapport annuel 2015 en sécurité incendie

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les autorités locale et régionale chargées de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que rédigé, le rapport annuel 2015 préparé par la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité.

2016-02-38

8.4 - Acceptation de la proposition d'entente sur les services incendie de la MRC de L'Islet

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a modifié le paragraphe 5 de l'entente intermunicipale en matière de sécurité incendie reliée aux interventions d'assistance mutuelle effectuées sur chacun des territoires de la MRC;

ATTENDU QUE la modification apportée au paragraphe 5 de l'entente concernant les coûts des interventions et méthode de facturation doit être acceptée par chacune des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente sur les services incendie tel que proposé par la MRC de L'Islet.

Adopté à l'unanimité.

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Rien à signaler.

2016-02-39

9.2 - Acceptation des travaux de voirie - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 12 648 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité.

2016-02-40

9.3 - Nomination d'un auditeur pour la reddition de comptes du Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE pour être admissible au programme de subvention du Ministère des Transports du Québec pour l'année 2015, la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies doit produire une reddition de comptes;

ATTENDU QUE cette reddition de compte doit être accompagnée d'un rapport d'un auditeur indépendant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de mandater la firme comptable Mallette pour la production dudit rapport.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Le Club horticole TERRE-EAU-VENT a tenu une réunion d'information le 27 janvier dernier à la Seigneurie des Aulnaies.

2016-02-41

10.2 - Nomination d'un auditeur pour la reddition de comptes de Recyc-Québec

ATTENDU QUE pour être admissible au programme de subvention de Recyc-Québec, pour l'année 2015, la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies doit produire une reddition de comptes;

ATTENDU QUE cette reddition de comptes doit être accompagnée d'un rapport d'un auditeur indépendant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité de mandater la firme comptable Mallette pour la production dudit rapport.

Adopté à l'unanimité.

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Rien à signaler.

12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

12.1 - Point d'information - Madame Line Morin

La bibliothèque municipale travaille présentement sur son projet de bibliothèque mobile.

13 - FAMILLE ET LOISIRS

13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Des consultations publiques se tiendront en février afin de recueillir le plus d'information possible pour permettre l'élaboration d'une politique familiale et d'une politique des aînés répondant aux besoins de la population.

Une journée plein-air se tiendra à la Seigneurie des Aulnaies le 6 février prochain. Plusieurs activités sont prévues et toute la population est invitée à y participer.

14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

La prochaine rencontre du Comité de la culture et du patrimoine se tiendra le 20 février prochain.

15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES

Rien à signaler.

16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Le projet d'ébénisterie, présenté par l'agente de développement, sera déposé au CLD de la MRC de L'Islet dès demain et le projet de portes escamotables pour la salle communautaire devrait se réaliser prochainement.

2016-02-42

16.2 - Acceptation de la demande de dérogation mineure de la Ferme Pellerat Inc.

Suite à la demande de dérogation mineure de la Ferme Pellerat pour la construction d'un nouveau bâtiment et le prolongement d'un bâtiment déjà existant, le Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies a rencontré mesdames Nicole P. Audet et Michelle Chamard, le mardi 26 janvier 2016 à 19h30 à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies. Lors de cette réunion, monsieur le maire et les conseillères et conseillers ont bien reçu et compris leurs inquiétudes qui étaient :

1. L'augmentation des odeurs de fumier dues à une augmentation du cheptel animal;

2. Une sursaturation des sols par l'épandage du fumier animal due à une augmentation du cheptel animal;
3. Une augmentation des occasions d'épandage de fumier due à l'augmentation des quantités
4. Un possible assèchement de la nappe phréatique dû à l'augmentation de la demande en eau du cheptel animal;
5. Diminution de la vue panoramique sur le fleuve St-Laurent.

Après une rencontre avec les représentants de la Ferme Pellerat et une agronome diplômée, tenue le 28 janvier 2016 à 20h00 à la salle du conseil de Saint-Roch-des-Aulnaies, le Conseil municipal en vient à la conclusion que :

CONSIDÉRANT QU'une mesure d'atténuation d'odeur sera prise par la Ferme Pellerat après les travaux de construction, en déplaçant 40 vaches attachées et localisées présentement dans la bâtisse (A-1) la plus au sud, vers une des bâtisses plus au nord ;

CONSIDÉRANT QU'une autre mesure d'atténuation d'odeur sera mise en œuvre afin d'acheminer par gravité au lieu que mécaniquement, le fumier de la bâtisse (C-1) vers la nouvelle installation au nord;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Choquette, agronome diplômée, nous a rassurés par le fait que même s'il y avait une augmentation pouvant aller jusqu'à 599 unités animales, la quantité de fumier à épandre serait sous les normes maximales autorisées par le Ministère de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE madame Choquette, nous a rassurés sur le fait que les épandages de fumier de la Ferme Pellerat sont fait dans les normes environnementales existantes, et qu'en plus, aucune plainte écrite n'a été enregistrée à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies à ce jour, concernant les pratiques d'épandage de fumier par la Ferme Pellerat;

CONSIDÉRANT qu'aucune indication, probabilité ou preuve scientifique n'a pu être démontré lors des deux réunions ci-haut mentionnées, qui pourrait nous faire conclure que l'assèchement de la nappe phréatique, dû à l'augmentation de la demande en eau du cheptel animal, est imminente ou certaine;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la nouvelle structure se fera derrière (plus au nord) une des bâtisses déjà existantes et que le prolongement de l'autre bâtisse n'est pas plus grande en façade que la bâtisse déjà existante de celle-ci, et qu'il n'y a pas lieu de croire que la vue sur le fleuve sera diminuée pour mesdames Nicole P. Audet et Michelle Chamard;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme aurait été en accord avec le projet de dérogation mineure s'il avait été informé de tous les détails précédemment énumérés dans ce document,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par la Ferme Pellerat Inc. à la condition que les deux mesures d'atténuation d'odeur énumérées ci-haut, soient misent en œuvre.

Le maire demande le vote sur la résolution :

Pour : Madame Line Morin

Monsieur Ghislain Jeffrey

Monsieur Claude Hudon

Contre : Madame Roxane Martine Coutu

Madame Sylvie Tremblay

Monsieur Gérald Bérard

Comme il y a égalité, le maire exerce son droit de vote et accorde la dérogation mineure demandée par la Ferme Pellerat Inc.

Adopté à la majorité.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

18 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2016-02-43

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 55.

Adopté à l'unanimité.

Michel Castonguay, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.